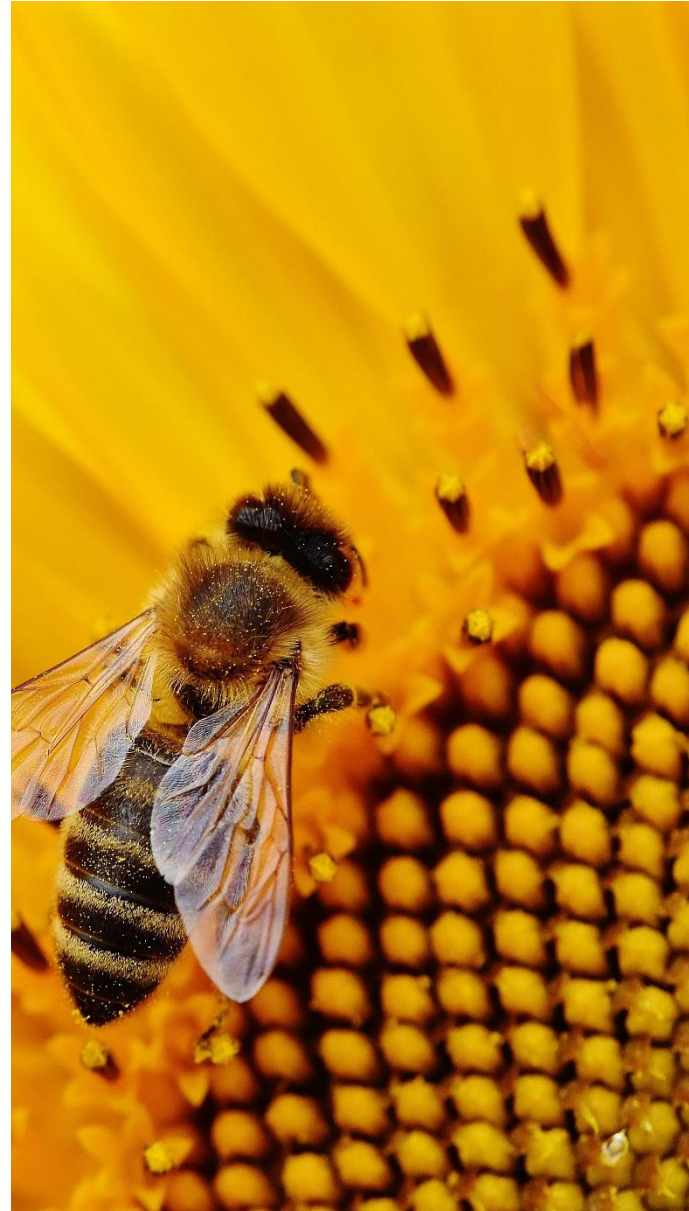


BIODIVERSITÉ : DE L'URGENCE À L'ACTION



JANVIER 2023

Eiffel Investment Group
Rédigé par Florian COLANGES
Responsable Groupe de travail Biodiversité

Événement attendu de 2022 après avoir été décalé quatre fois pour cause de pandémie du COVID-19, la COP15 s'est achevée le 19 décembre dernier sur un accord jugé par les observateurs comme étant à la fois « ambitieux » et « historique ». En tant qu'acteur mobilisé sur les thématiques liées à la biodiversité, Eiffel Investment Group souhaite revenir sur les principaux points saillants de cette conférence, tout en développant la manière dont la thématique est adressée par les collaborateurs de notre société de gestion.

Un état d'urgence sur la perte en biodiversité

Les chiffres démontrent qu'il n'a jamais été aussi urgent de lutter contre la perte de la biodiversité alors que la planète pourrait connaître une sixième extinction de masse, confrontée à sa plus grande perte de vie depuis l'extinction des dinosaures il y a 65 millions d'années. Aujourd'hui, les scientifiques s'accordent à dire qu'une sixième extinction de masse est à l'œuvre : près d'un million d'espèces végétales et animales sont aujourd'hui menacées d'extinction sur les 8 millions qui peuplent notre planète.

S'il est important de lutter contre le réchauffement climatique pour enrayer la perte de la biodiversité, il est également important de souligner que des écosystèmes sains permettent de lutter contre le réchauffement climatique. Certains biologistes estiment dans l'étude *Global Change Biology* qu'il « *existe un chevauchement substantiel de 92% entre les zones qui nécessitent d'inverser la perte de biodiversité et les zones nécessitant une protection pour améliorer le stockage et le prélèvement de carbone* ». En définitive, la perte en biodiversité induit mécaniquement une élévation plus importante des températures car les écosystèmes régulent naturellement les émissions de gaz à effet de serre (GES) et protègent des conditions météorologiques extrêmes. C'est pourquoi, il convient de traiter les problématiques de biodiversité et du changement climatique de concert et non pas en silos.

Scénario du « laisser-faire »

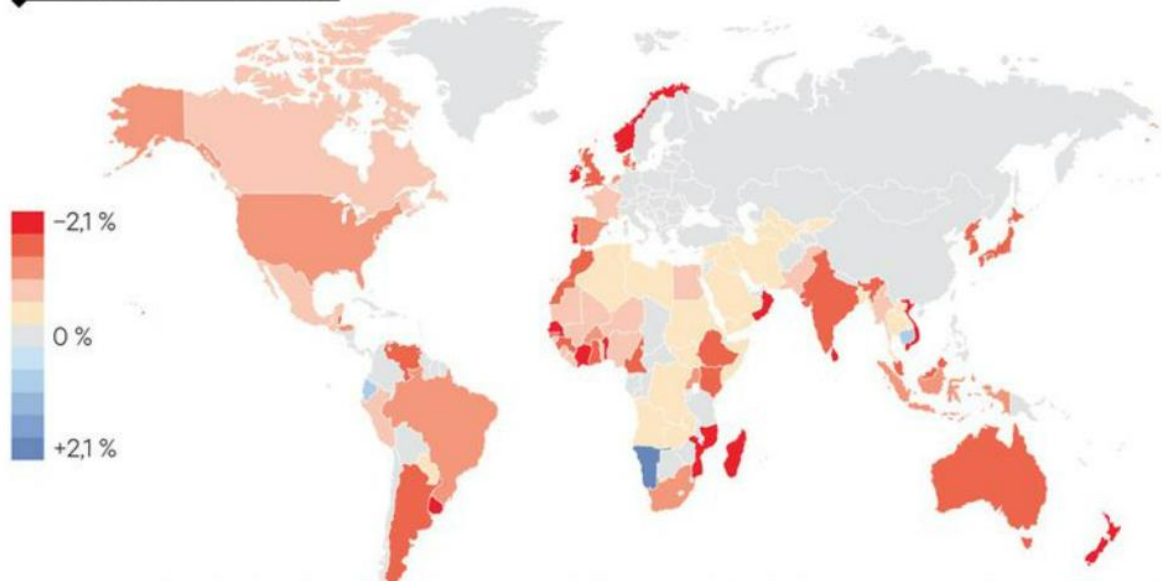


Figure 1 : Impact du recul de la biodiversité sur l'économie, en % du PIB, horizon 2050. Source : WWF

De plus, cette perte de la biodiversité a également un coût non négligeable : en 2020, WWF estimait que la disparition de nos écosystèmes vivants coûtera au moins 479 milliards de dollars par an d'ici à 2050 (environ 0,67% d'impact négatif sur le PIB mondial chaque année) : baisse des rendements agricoles, diminution de la protection contre l'érosion des côtes, perte d'insectes pollinisateurs ...

La COP15 : une COP de la dernière chance ?

Les problématiques de perte en biodiversité sont connues depuis plus de 30 ans, et ont même fait l'objet d'un premier traité multilatéral en 1992, la Convention sur la diversité biologique (CBD), signée par 196 Etats lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Cette convention fixe alors trois objectifs principaux : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses ressources et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.



Figure 2 : Historique des conventions sur la biodiversité

Ce n'est véritablement que 18 ans plus tard, en 2010, que les Etats définissent des objectifs concrets pour enrayer la perte en diversité lors de la COP10 de Nagoya, au Japon. Cette COP10 aboutit à l'adoption d'une feuille de route pour la décennie 2011-2020 avec 20 sous-objectifs quantifiés à atteindre, dont la création d'un réseau d'espaces protégés couvrant au moins 17 % de la surface terrestre et 10 % des océans. La COP10 mentionne également la nécessité de mobiliser des ressources financières, sans réel succès.

En 2020, lors de la publication de son cinquième Global Biodiversity Outlook, l'ONU révèle que malgré quelques progrès substantiels dans certains pays, la perte de la biodiversité s'est poursuivie entre 2011 et 2020, et seulement 6 cibles ont pu être partiellement atteintes. L'ONU déclare également que la perte en biodiversité pourrait saper les objectifs de l'Accord de Paris. Les principales raisons de cet échec sont multiples : absence de tout type de dispositifs de supervision sur les avancées de chaque pays, caractère non légalement contraignant de cet accord et difficulté à mobiliser les ressources financières nécessaires à la réalisation de la feuille de route.

C'est dans ce contexte qu'intervient la COP15, initialement prévue en avril 2022 à Kunming en Chine et finalement déplacée à Montréal en décembre 2022 pour cause de COVID-19. Les enjeux de cette nouvelle COP sont fondamentaux car doivent permettre de mettre en place une nouvelle feuille de route pour la période 2022-2030, tout en corrigeant les erreurs commises par le passé.

Un accord prometteur mais qui n'a pas la portée de la COP21 sur le Climat

De prime à bord, la COP15 est un succès : plus de 190 Etats approuvent l'accord Kunming-Montréal validant une nouvelle feuille de route pour 2022-2030 poursuivant quatre grands objectifs :

- réduction des menaces sur la biodiversité,
- conservation et utilisation durable des ressources,
- accès et partage des avantages issus des ressources génétiques,
- moyens de mise en œuvre du cadre mondial.

Il a par ailleurs été décidé d'établir 23 cibles d'actions à atteindre d'ici 2030 dont la protection de 30% des zones terrestres et maritimes conservées grâce à des systèmes de zones protégées et la restauration de 30% des écosystèmes terrestres et marins en 2030.

Point de friction majeur durant les pourparlers, la question du financement aboutit également à un compromis avec la mobilisation d'au moins 200 milliards de dollars supplémentaires par an de fonds public et privé pour le financement de **lutte contre la perte en biodiversité** ainsi qu'un accroissement des flux financiers internationaux des pays développés vers les pays en développement pour un montant minimal de 20 milliards de dollars par an en 2025 et 30 milliards d'ici à 2030. L'accord de Kunming-Montréal vise également à réduire les subventions néfastes à la nature à hauteur de 500 milliards de dollars par an d'ici 2030, une autre source de satisfaction.

Si on peut se réjouir d'un tel accord d'un point de vue de la portée médiatique et d'une certaine amélioration de la feuille de route comparativement aux objectifs fixés à Aichi, cette COP15 n'aura pas la même portée que l'Accord de Paris sur le Climat. Le cadre adopté lors de la COP15 n'est pas contraignant, ce qui signifie que les pays ne sont pas tenus de mettre en œuvre les cibles et les actions énoncées dans celui-ci. Cette absence de contrainte légale limite la capacité du cadre à susciter un véritable changement et à faire une véritable différence sur le terrain. Par ailleurs, le texte ne mentionne pas de lien entre la perte en biodiversité et réchauffement climatique et certains objectifs ne sont pas totalement clairs concernant le rôle et la contribution attendus par le secteur privé sur certains sujets comme les pesticides, le plastique ou encore la production agricole.

La méthodologie d'Eiffel et d'I-Care en faveur de la biodiversité

Dans ce contexte mouvant, Eiffel Investment Group intègre déjà des éléments liés à la biodiversité dans ses investissements à travers ses questionnaires ESG et reporting Ethifinance, et souhaite s'engager plus largement et concrètement sur le sujet en 2023.

Eiffel Investment Group a ainsi co-développé en 2022 avec I-Care, une grille d'analyse biodiversité qui lui permet d'évaluer le positionnement d'une entreprise vis-à-vis de la

biodiversité, en termes de pressions, de dépendances et d'actions de sensibilisation/et ou mécénat sur cette thématique.

Dans cette méthodologie, nous reprenons le concept de **double matérialité** en analysant d'une part les **pressions** (facteurs directs de changements affectant la nature, ils sont au nombre de cinq selon l'IPBES) qu'accentuent l'activité d'une société sur la biodiversité, et d'autre part les **dépendances** d'une activité par rapport à des services éco-systémiques. Ces pressions et dépendances sont synthétisées sur la *figure 3*. Ces impacts et dépendances sont évalués tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise : de l'approvisionnement en matière premières à l'usage des produits vendus.

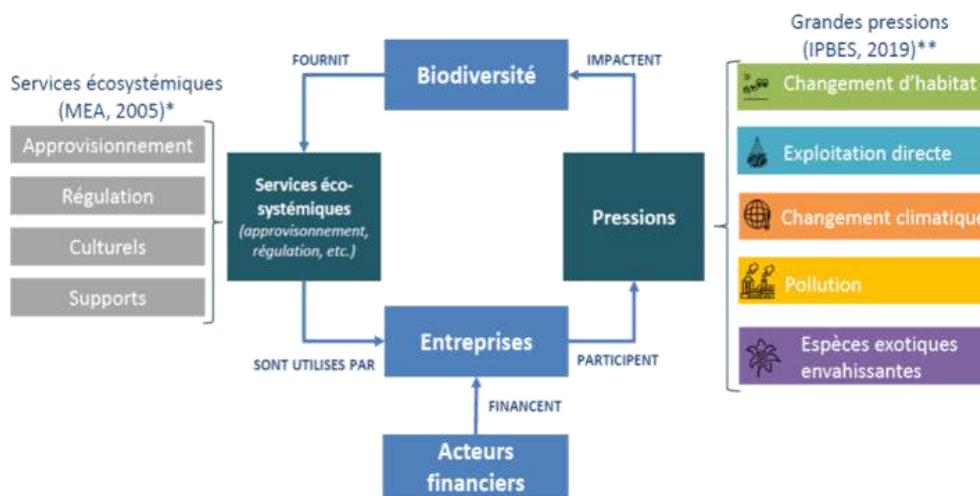


Figure 3 : Pressions et dépendances sur la biodiversité (source Icare)

Chaque entreprise se voit ainsi attribuer (*figure 4*) :

- Un score de 1 à 5 mesurant le niveau d'impact et de dépendance de l'entreprise sur/à la biodiversité
- Un score A-B-C évaluant l'implication de l'entreprise dans la sensibilisation et/ou le développement de projets en lien avec la préservation de la biodiversité
- Une grille d'interprétation des résultats

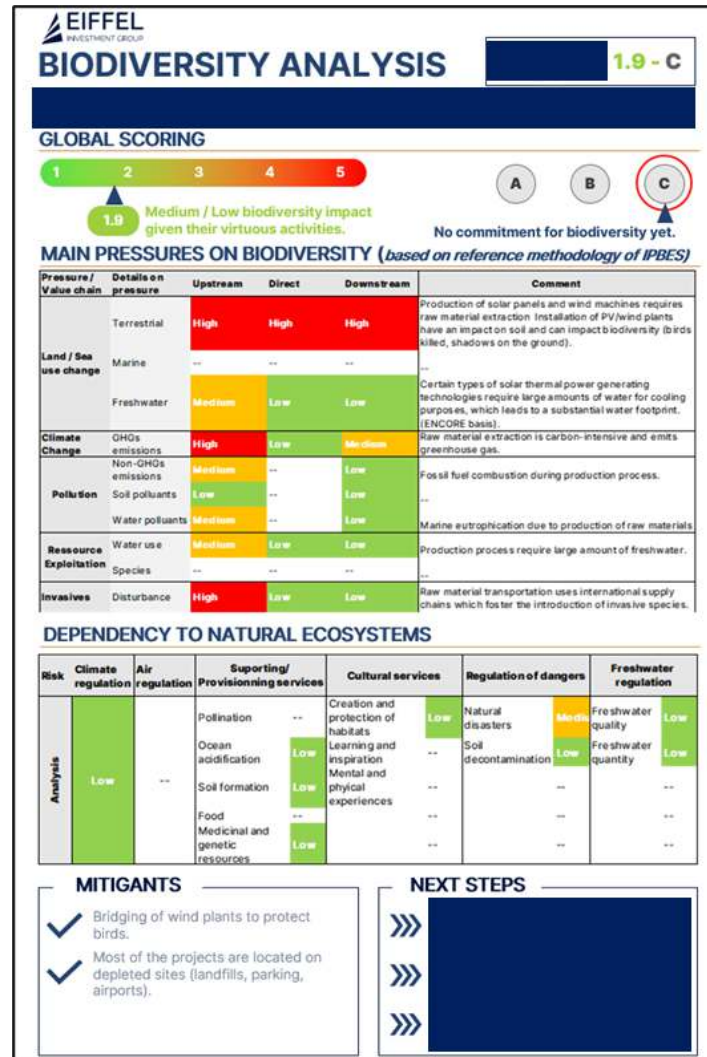


Figure 4 : Exemple de fiche d'analyse biodiversité



Figure 5 : Exemples de résultats d'impacts, basés sur les cinq pressions définies par l'IPBES, d'une activité en fonction de différents secteurs sélectionnés.

Quelle feuille de route pour Eiffel sur les prochaines années ?

Le premier objectif pour Eiffel est de mesurer les pressions et dépendances sur/à la biodiversité sur l'ensemble des portefeuilles sous gestion. Ainsi, nous souhaitons déployer la méthodologie actuellement testée sur le fonds Eiffel Essentiel, à l'ensemble des stratégies d'investissement de notre groupe, a minima sur la première partie du score.

Le deuxième objectif est de sensibiliser nos équipes et nos contreparties au sujet. Une formation sur la biodiversité aura ainsi lieu à la fin du mois de janvier pour l'ensemble des collaborateurs d'Eiffel. Le score obtenu par les entreprises sous gestion pourra être discuté et commenté par nos gérants, afin de diffuser la connaissance et les bonnes pratiques sur le sujet.

Une fois l'évaluation des principales pressions et dépendances de nos contreparties, nous nous fixerons des objectifs pour les secteurs les plus matériels.

Bibliographie

[Convention on Biological Diversity, 2022, COP15 Nations adopt four goals 23 targets for 2030 in landmark UN Biodiversity agreement](#)

[Convention on Biological Diversity, 2020, Aichi Biodiversity Targets](#)

[Convention on Biological Diversity, 2022, COP decisions](#)

[European Commission, 2022, EU at COP15 global biodiversity conference](#)

[IPBES, 2019, "A million threatened species? Thirteen questions and answers"](#)

[Ministère de la Transition énergétique, 2022, COP15 biodiversité](#)

[WWF, 2020, Assessing the global economic impacts of environmental change to support policy-making](#)